

**Avenant n°5 à la convention de partenariat et de fonctionnement entre la  
Collectivité européenne d'Alsace et l'Association de Gestion et d'Animation du  
Parc Textile de Wesserling  
2020-2022**

Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-8-5 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-2-6-1 du 28 mars 2022 relative au budget primitif 2022 pour le patrimoine et le rayonnement alsacien ;

Vu la convention de partenariat et de fonctionnement 2020-2022 signée par le Département du Haut-Rhin et l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling le 23 janvier 2020 et ses avenants successifs,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, le 17 décembre 2021,

**Entre**

La Collectivité européenne d'Alsace, représentée par le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, dûment habilité par la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 16 mai 2022, ci-après dénommée « la Collectivité européenne d'Alsace »

**Et**

L'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling, représentée par Monsieur François TACQUARD, Président de l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling, ci-après dénommée « le bénéficiaire ».

**Il est préalablement exposé ce qui suit :**

Compte tenu du vote du Budget Primitif de la Collectivité européenne d'Alsace le 28 mars 2022 et conformément à la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-8-6 du 6 décembre 2021 relative à l'exécution anticipée du Budget 2022, une subvention anticipée de 164 000 € a été attribuée à l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling correspondant à 40 % de la subvention qui lui avait été allouée en 2021.

**Article 1 : objet de l'avenant**

Le présent avenant a pour objet d'accorder en 2022 une subvention complémentaire de fonctionnement de 246 000 € à l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling, portant le montant total de la subvention à 410 000 €.

## **Article 2 : modifications relatives à la subvention de fonctionnement 2022 dans la convention précitée du 23 janvier 2020**

**L'article 2** (Montant des aides départementales) est renommé « Montant des aides » et est complété par une rubrique ainsi rédigée :

### Subvention complémentaire 2022 :

Au titre de 2022, la Collectivité européenne d'Alsace accorde une subvention complémentaire de 246 000 € à l'Association de Gestion et d'Animation du Parc Textile de Wesserling, portant le montant total de la subvention à 410 000 €.

Cette subvention complémentaire porte l'aide de la Collectivité européenne d'Alsace à 34% du budget prévisionnel de l'association arrêté à la somme de 1 190 120 €, joint en annexe au présent avenant.

La subvention accordée par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre du présent avenant devra uniquement être employée pour la mise en œuvre du projet scientifique et culturel de l'Association, ou de tout objet y contribuant, défini par la convention initiale précitée.

En tout état de cause, l'octroi de cette subvention ne donne lieu à aucune contrepartie directe au profit de la Collectivité européenne d'Alsace.

**L'article 3** (Modalités de versement) est complété comme suit :

### ➤ Subvention complémentaire 2022 :

Par dérogation au règlement budgétaire et financier, la subvention complémentaire sera versée en une seule fois, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N- 1, et de toutes pièces attestant de la réalisation des actions dans le cadre du projet culturel et patrimonial.

Le versement sera effectué par prélèvement sur l'opération P181O007T50-1098-65-65748-312 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le comptable assignataire est le Payeur de la Collectivité européenne d'Alsace.

## **Article 3 : modification relative aux engagements de l'association dans la convention précitée du 23 janvier 2020**

**L'article 5** (Engagements de l'association) est complété par le nouvel engagement ainsi rédigé à la suite des engagements déjà listés :

« à respecter le contrat d'engagement républicain prévu à l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et approuvé par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat. Le contrat d'engagement républicain est consultable sur le site Internet de la Collectivité à l'adresse suivante : <https://www.bas-rhin.fr/associations/> »

#### **Article 4 : autres dispositions**

Les autres articles de la convention précitée du 23 janvier 2020 restent inchangés.

La subvention accordée par le présent avenant est soumise à toutes les dispositions inchangées de la convention précitée du 23 janvier 2020.

Fait en deux exemplaires originaux.

A Colmar, le

Pour l'Association de Gestion  
et d'Animation du Parc Textile  
de Wesserling  
Le Président

Pour la Collectivité européenne d'Alsace

Le Président

François TACQUART

Frédéric BIERY

**2 022**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Compte</b>		<b>Budget 2022</b>
	<b>ANIMATIONS</b>	<b>106 000</b>
6050000	Animations diverses musées (fpi...)	500
	<b>PHOTO</b>	<b>1 900</b>
	Impression photo et prix	1 900
	<b>ŒUVRES PLASTIQUES</b>	<b>9 600</b>
	<b>PÂQUES</b>	<b>2 500</b>
	<b>FESTIVAL DES JARDINS</b>	<b>49 000</b>
6063100	Fournitures	27 000
	Honoraires artistes	8 000
	Logement	4 500
	Déplacement	2 800
6231100	Prestation exterieur	3 000
	Jury	400
	Inauguration(repas,log, pot)	800
605000	Animation (SPN/CLOTURE/CONTES)	2 500
	<b>FOLIE FLORE</b>	<b>1 500</b>
6063120	<b>NOCTURNES</b>	<b>12 000</b>
	<b>NOEL AU JARDIN</b>	<b>29 000</b>
6231200		
6063190	Fournitures et honoraires	15 000
6071200	Achats buvette	14 000
	<b>Animation pédagogique</b>	<b>4 500</b>
<b>6063160</b>	<b>Matériel divers</b>	<b>2 500</b>

<b>6063180</b>	<b>Semaine du goût</b>	1 500
	<b>ANNIVERSAIRE</b>	500
	<b>EXPOSITIONS</b>	<b>6 000</b>
606311	JULES VERNE	2 000
606311	ATRIUM	1 000
606311	JULIETTE ECKEL	1 000
606311	GDE CHAUFFERIE	2 000
	<b>PARC, JARDINS ET AUTRES BATIMENTS</b>	<b>35 900</b>
	<b>PARC</b>	<b>8 900</b>
6061100	Carburant tracteur	2 500
6063130	Fournitures espaces verts	2 500
6135000	Locations	1 000
6155000	Entretien et réparation du matériel	2 900
autres		
	<b>JARDIN POTAGER</b>	<b>25 000</b>
<b>621000</b>	Association des Jardins	
	<b>Ferme/Parc rural</b>	<b>2 000</b>
	Maintenance	1 600
	Expositions	
	Divers	400
	<b>Fonctionnement des Services</b>	<b>357 720</b>
	<b>BOUTIQUE</b>	<b>51 000</b>
6063040	Fournitures boutique	1 000
6071000	Achats	50 000
	<b>CAFÉ-MUSÉE</b>	<b>2 500</b>
6071100	Achats	2 500

	<b>COMMUNICATION</b>	<b>69 500</b>
6236000	PRINTEMPS ET GENERIQUE	8 000
	FJM	43 000
	NOEL	13 500
	GROUPES	5 000
	<b>SIGNALETIQUE INTERNE</b>	<b>4 500</b>
	Panneaux et traductions	
	<b>NETTOYAGE</b>	<b>3 000</b>
6063061	Fournitures de nettoyage (Kieferapura)	3 000
	<b>TECHNIQUE</b>	<b>51 500</b>
6063010	Fournitures techniques	9 000
6063011	Outillage	1 000
6155000	Entretien et réparation du matériel	5 000
6156000	Maintenances (otis,ams,socotec)	10 000
	Maintenances mixtes(ricoh, axima,scutum,siemens)	24 000
	Location nacelle	2 500
	<b>Frais généraux</b>	<b>175 720</b>
	FLUIDE (eau, électricité, gaz)	70 000
6061120	Carburant expert	800
6061170	Carburant clio	1 800
6064100	Fournitures administratives	3 000
6135000	Locations mobilières	1 500
6135100	Logiciel (Adobe)	500
6155010	Entretien véhicules	3 000
6155100	Entretien matériel de bureau	500
6135100	Location photocopieur et mixte	10 000
6161000	Prime d'assurance multirisque	8 500
6162000	Prime d'assurance véhicule	1 800
6181000	Abonnements journaux	420
6226100	Honoraires (expert cptble, commissaire aux cptes)	22 000
1048,12	Voyages et déplacement	700
6252000	Frais de repas	1 500

6260100	Frais postaux	2 000
6260210	Frais de télécommunication	7 000
6275000	Services bancaires et frais	6 000
6281000	Cotisations professionnelles	1 000
6470000	Médecine du travail	2 200
648000	Autres charges du personnel (cadhoc, chaussures...)	4 000
	Equipement jard et technique	3 500
635800	Autres droits	1 000
6950000	Stagiaires	12 000
6257000	Réception	1 000
	FORMATION	4 000
	TVA FRAIS MIXTES	6 000
	<b>TOTAUX DEPENSES COURANTES</b>	<b>510 120</b>
	Remboursement prêt banque	6 000
	Dotation aux ammortissements	30 000
	Frais de personnel	<b>644 000</b>
	<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>1 190 120</b>

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2022</b>
<b>DEPARTEMENT</b>	<b>410 000</b>
Subvention de fonctionnement	410 000
<b>FORMATION</b>	<b>4 000</b>
<b>Communauté des Communes de St-Amarin</b>	<b>70 000</b>
Fluides	70 000
<b>EMPLOI AIDE ET APPRENTI</b>	<b>55 050</b>
VALENTINE (COM COM)	34 000
JACYNTHA	10 390
AURIANE	5 330
CHARLOTTE	5 330
<b>REGION</b>	<b>8 000</b>
Noel au jardin	8 000

<b>PRODUITS DE L'ACTIVITE</b>	<b>625 970</b>
Entrées PARC	425 000
<b>CA pour équilibre</b>	<b>4 970</b>
Pass Musée	7 000
Ventes Boutiques	120 000
Café-Musée	4 000
Guide	25 000
Buvette	40 000
<b>LOCATION</b>	<b>17 100</b>
LOCATION CUISINES ET JARDINS	9 600
FERME	7 500
USINE	0
<b>DIVERS</b>	<b>0</b>
<b>TOTAUX RECETTES</b>	<b>1 190 120</b>